

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles



Safety, quality and environmental services

O Antwerpen-Limburg

O Brabant

tél: 03 221 86 11

tél: 02 674 57 11

O Oost & West -Vlaanderen

O Wallonie

tél: 09 244 77 11 tél: 081 432 611

Rési code :

Doore	I PENAMEN DE CONFORMITÉ ETIQUI DE VIII	OTT DE CONTROL E D'UNE III	ICTALL ATION I	ÉLECTRIQUE BARRE TENRION
	L D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VIS		The state of the s	
Responsable des to	Villand.	llation;	Propriet	aire / gestjonnaire :
Nom, Prénom				
N10	Adresse			
N° carte d'identité ( N°TVA : BE		and the second s		
	: Règlement Général sur les Installations Electri	aues (RGIE) &I.OC	uuloun	o Morros torisies
1 dranise	en usage O modification Sextension		O Art 271bis	Unité d'habitation
Art 270 O mob		O Art 87	O Art 278	⊘ <del>Unité∡le travall domestiq</del> ue
O Art 271 O pério		O Art 88	dart 235	Parties communes
O Art 276 : renforc			O Art	Unité-de-travail
	s de l'installation électrique :	1014(1111	10740	o dina do parem
EAN	The state of the s	09/18/8/00 O EAI	N non communic	qué O Compt. kWh non placé
	t. kWh n°: 62.438.53 Index jour: 68	2008 18 744 5		Vh exclusif nuit :
distributeur	tion branchement (A): \$20 O25 O32 O40 O	250 000 000 0000	. O Compt. KV	ACT CALL DAMAND
				Index nuit :
Données	pour U <sub>N</sub> : O 230 V O 3x230 V ⊕(3N4		, , , ,	e de prise de terre :
installation Coura	nt nominal maximum (A): O20 O25 O32 A4	1110	) O+b	ouele de torre- Sparres / piquets
Câble	d'alimentation tableau principal : LX LO	i. mm² - Type;U:UƏ	o	
Description	sitif diff. gén. : CLOA / 300 mA Non	nbre de tableaux :	Nombre o	le circuits terminaux
installation	transen duy 130	4. 3 5 50000 6	100	2130087389
O Voir	CV Formales TV2	200 104 6006	dudes	000/0,2
annexe(s)	structs tu law	meaub'		
**	A: "			
	contrôle visulel - scellés :	12.12	17	
C Contacts dir.	Contacts indir. Montage Apparei			
			O Continuité de	
	ntiel général : était plombé O'á été plombé arques (pour la signification des codes éventu		ne peut pas êtr	e plombé
umacuona - Neme	rques (pour la signification des codes eventu	eis : voir au verso)		
Infractions				
Nouvelle Installation		***************************************		
Installation				
Néant			•••••	
Infractions				
Installation existante				
CAIStairte				***************************************
O Néant			••••••	
				Visa GRD ou mandataire :
Remarques				visa GRD od mandataire ;
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
O Néant	***************************************			
Conclusion(s):		L'install	ation electrique	doit être recontrolée avant
oda nouvelle insta	Illation est conforme prest pas conforme	au RGIE.	10	110/20320
O L'installation exis				anisme de contrôle.
Agent visiteur	2 0	do Noil.		ecteur Général : Signature
Nom :	RALENSON X. Agent no 10 H	Date 1210, 2012	/ Sur le Dir	J Signature
Annexe(s): OS	chéma(s) de position : O Schéma(s) u	pifflaire(s):	Ou >	X auguter
- Ce procès verbal doit é	tre conservé dans le dossier de l'installation électrique e	et ce dossier doit renseigner toete m	odification de l'inst	allation.
<ul> <li>Le Service Public Fedé</li> <li>Le contrôle n'a porté qualité</li> </ul>	ral Economie doit être avisé immédiatement de tout acc ue sur les parties visibles et accessibles de l'installation.	ident survenu aux personnes/et dû,	directement ou ind	irectement, à la présence d'électricité.
O Les informations re	cueillies sur place ne nous permettent pas de détermine	r la date de réalisation de l'installation	on électrique.	

O Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces

éléments, nous vous invitors à compater rejs) schemage pour les eentrens qui n'etalem pas visites le solution de contrôle complémentaire.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



### Annexe OA : À remplir par <u>l'organisme agréé RGIE</u> lors de la visite de contrôle Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète et la signe.

Pour les réceptions entre le 01/12/2011 et le 15/02/2012, les pages Volet2\_OA « GU\_1Fr du 14/01/2011 » ou les pages 15 et 16 du formulaire Volet 1 « GU\_3Fr du 22/10/2010 » peuvent être encore utilisées par l'OA et annexées comme telles aux nouveaux formulaires qui seront publiés prochainement.

### 1\_Identification du site de production

CHUCKEMPIG TURNS A PER			11/2/2017				47744	TIME!			ie żiji ili i	- 13		10000	211150414				
Site de production visité (nom du producteur)																			
6.1.FM	EAN Prélève	ement	5	4	1	4	6	1	6	0	0	0	0	0	0	2	1	8	80
Code EAN	EAN Injection	on	5	4			2			-	D								
Nom de l'organisme agréé RGIE	VINC	OTTE		2	$\leq$	3	al	Her	W/	Y		_		<u>.</u>					
'e de visite		L	1   7	1	ITI	0	1	2	0	1	2								
	X	Volet 1 : nouveau site de production photovoltaïque																	
	0	Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert »																	
Motif de la visite (cocher la mention utile)	0	Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert »																	
	0	Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement																	
	0	Autres:																	

#### 2 Dispositif de comptage

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

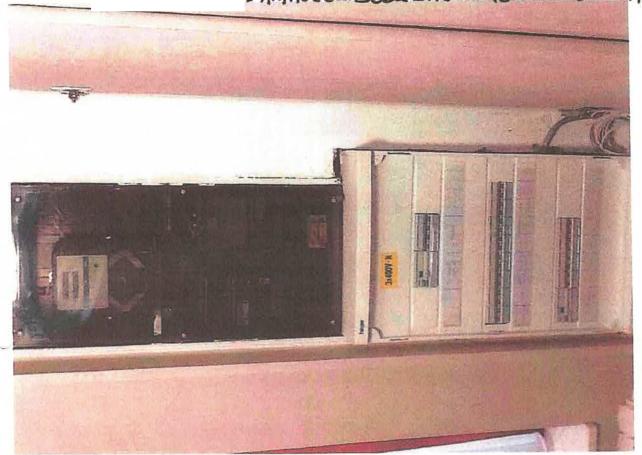
#### 2.1 Relevés des index du compteur réseau

Compteur réseau principal								
Dénomination de l'index (ex : heures pleines, heures creuses etc)	Index							
HP	7	0	8	4	0	,	9	
HC	3	5	1	9	9	,	1	
						,		
*						,		
Autre compteur réseau (ex : exclusif nuit)								
Dénomination de l'index			lr	idex				
						,		
						3		
						,		
						,		

12 CE 14 CE		Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5 CE 5			
	Unité 1	CE 2	CE 3	CE4				
OMPTEURS VERTS	CE1		Section 1994					
umêro de série	7046006	1	<del> </del>					
dex initial *	0 0 0 0 1 0 . 2			OND**	OND**			
DULEURS	OND**	OND**	OND**	OND				
iméro de série l'onduleur est intégré aux dules PV, veuillaz l'indiquer)	2130087389				4			
fex initial *	0,0							
"represente lea incles fols que la	es karo de la made et indicador les	on more western united structure less s	utres colonnes en prenunt som d'ada	pter les rélikiences aux unités et co	moteurs voru. Si necessi			
" ar l'installation comparie pilla (Autilie) conist al completer cat	sieurs pasidieurs pour un menie le paga en plusieurs aventilles as	L						
2.3 Dispositif de cou	t wastootlane							
Système automatique ( (cocher la mention utile)		Testé* :	conforme	☐ non conforme				
Système automatique o (cocher la mention utile)		Testé" : Non Testé : \	□ conforme □ pour cause absence tension □ autre raison (à préciser) :					
(cocher la mention utile)	٥	Non Testé : \	☐ pour cause absence tension☐ autre raison (à préciser) :	on				
(cocher la mention utile)	tes aux organismes agréés	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc	☐ pour cause absence tension ☐ autre raison (à préciser) :	on				
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. sivants du décret de			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. Ilvants du décret du			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation	☐ pour cause absence tension ☐ autre raison (à préciser) :	né par l'agent contrôleur RC	GIE. Ilvants du décret du			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu La CWaPE attire l'atter avril 2001 relatif à l'org	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de ntion de l'agent sur le fa ganisation du marché rég	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. Ilyants du décret du			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu La CWaPE attire l'atter avril 2001 relatif à l'org	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. Ilyants du décret du			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu La CWaPE attire l'atter avril 2001 relatif à l'org	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de ntion de l'agent sur le fa ganisation du marché rég	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation it qu'une fausse déclaration jional de l'électricité, à l'inf	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. Jivants du décret du			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu La CWaPE attire l'atter avril 2001 relatif à l'org	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de ntion de l'agent sur le fa janisation du marché rég	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation it qu'une fausse déclaration jional de l'électricité, à l'inf	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. Ilvants du décret du			
* Conformément aux not La CWaPE rappelle qu La CWaPE attire l'atter avril 2001 relatif à l'org	tes aux organismes agréés e le schéma unifilaire de ntion de l'agent sur le fa janisation du marché rég	Non Testé : \ s RGIE émanant du SPF-écc l'entièreté de l'installation it qu'une fausse déclaration jional de l'électricité, à l'inf	□ pour cause absence tension autre raison (à préciser) : nomie.  photovoltaîque doit être sign	né par l'agent contrôleur RC	GIE. sivants du décret de			

	PROPRIETAIRE	INSTALLATEUR	CONTROLEUR
	LIEU de la visite	Jean-Marc ROUSSEAU Sprl.  ELECTRICITE GENERALE CUINES-SANITAIRE CLOISONS-FAUX PLAFONDS RENOVATION DU BATIMENT  TVA: BE 0477.929.271  25A, rue Nestor Bouillon 5377 SINSIN 0475/75.47.15	Parovir a Ramovir a Ramovir a Ramovir a
	24 x P Marque : SOLAR WO Type : Sunmodule SV P. : 5 880 wc		
		2 x STRING de 12 panneaux	!
	ONDU Marque : SMA Type : Sunny Boy SB N° de série : 213008 Index : 0,0 Kw Total P max. sortie :	5000TL-21 \ 7389	i i i
	Compteur Energie Verte  Via TGBT  XVB 3g6²	COMPTEUR ENERGIE VERTE  Marque: FINDER  Type: 7E1382300010  N° de série: 7046006  Index: 000010,2  TGBT	
Water		R=28	Ω

- Minseolu Beau Site 5340 GESVES 17/10/12

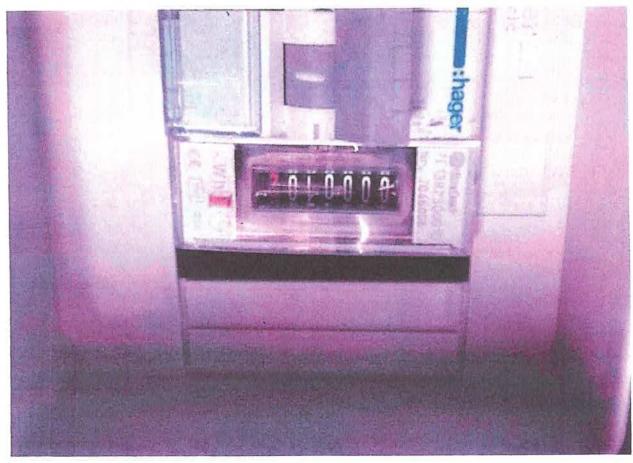




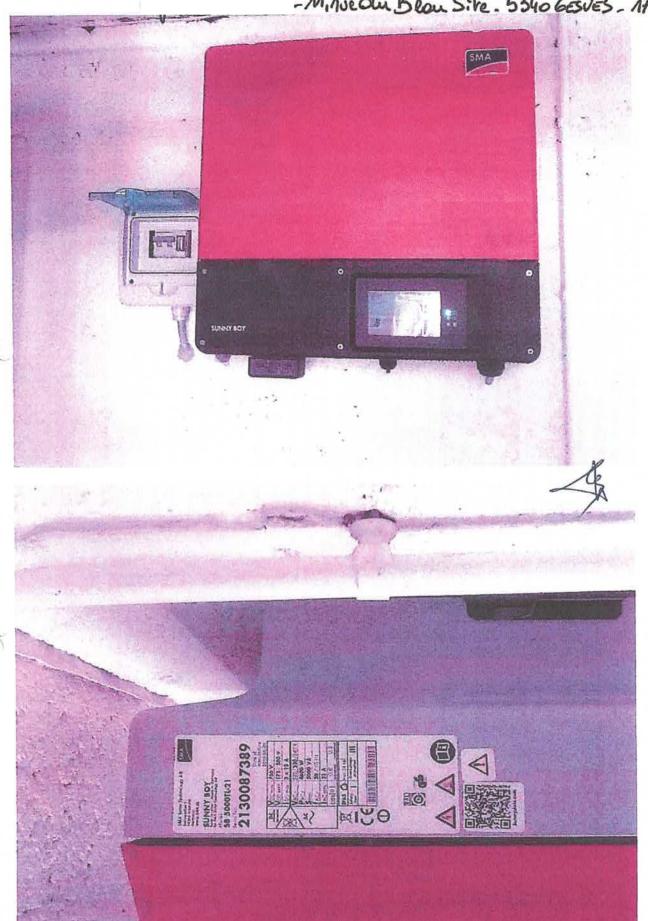


# - 11, noe du Beau Site 5340 GESVES-17/10/12





-Milvedu Beau Site. 5340 GESVES-17/10/12



## - M, noe du Beau Site - 5340 GESVES 17/19/12

